



**CONCOURS POUR L'ATTRIBUTION
D'UNE BOURSE DE RECHERCHE INTERNATIONALE
"La renaissance de Lucrèce du XIV^È au XVIII^È siècle"
PROCÈS-VERBAL**

L'Italia Fenice (Association culturelle à but non lucratif d'intérêt général, siège légal à Sutri, VT, via delle Viole 8), avec la collaboration scientifique de la *Société Internationale des Amis de Cicéron* de Paris (SIAC - Association loi 1901 déclarée au Journal Officiel du 8 avril 2008 - Reconnaissance d'intérêt général du 16 juin 2008 – Siège : 9, avenue Sainte Foy, Neuilly-sur-Seine, F-92200) comme partenaire et garant scientifique, a proclamé un concours pour l'attribution d'une bourse de recherche destinée à des chercheurs de 35 ans au plus, titulaires d'un doctorat, travaillant sur LA RENAISSANCE DE LUCRÈCE DU XIV^È AU XVIII^È SIÈCLE.

Avec décision du conseil scientifique dans le Procès-verbal n° 2018-7, un Comité de sélection a été créé comprenant le Président de *L'Italia Fenice*, Paolo **Omodeo Salè**, et les professeurs d'université suivants, membres de la SIAC : Andrea **Balbo** (Torino) ; Robert **Kaster** (Princeton) ; Carlos **Lévy** (Paris Sorbonne) ; Ermanno **Malaspina** (Torino) ; Rita **Pierini** (Firenze). Le Comité s'est réuni de façon toujours télématique (e-mail et/ou Skype) et dans sa première séance de juin 2018 a décidé de coopter M. Emidio **Spinelli** (Rome – La Sapienza).

Successivement le Comité a fixé les caractéristiques de la bourse dans les termes suivants :

- La recherche doit être développée soit à travers des travaux d'édition ou de traduction de textes de Lucrèce dans les limites chronologiques indiquées, soit à travers l'étude de l'influence de Lucrèce dans la redécouverte de la latinité classique, de la rhétorique, du droit, de la philosophie politique et morale etc.
- Le projet doit prendre appui sur une base rigoureusement philologique et exégétique ; la bourse est conçue pour aboutir, avec le soutien financier et scientifique des deux institutions, à la publication d'un ouvrage (édition critique ou traduction/commentaire d'un texte latin des XIV-XVIII^e siècles, monographie scientifique, etc.).
- La bourse est accordée pour trois mois renouvelables trois fois (soit une durée totale maximale de 12 mois) ; le renouvellement est subordonné à l'approbation, après examen du travail accompli par le chercheur, de la SIAC et de *L'Italia Fenice*.
- Le montant trimestriel de la bourse est de 3300€ versés en début de trimestre.
- La bourse sera versée en soutien exclusif du travail de recherche, indépendamment de l'institution/des institutions où est menée la recherche. La publication des résultats sous



forme d'une monographie scientifique, au terme de l'étude, pourra être financée par *L'Italia Fenice*, après avis favorable du comité de sélection.

- Pour être admis(e) à concourir les candidats doivent être âgés de 35 ans au maximum ; être titulaires d'un doctorat (PhD) en philologie ou littérature classique ou médiévale ou en littérature humaniste ou dans des domaines apparentés ; attester une activité de recherche liée à la question de la réception de Lucrèce; savoir lire et traduire aisément les textes classiques en grec ancien et en latin, et, outre leur langue maternelle, posséder la maîtrise de deux des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, français, italien, portugais.
- Les candidats doivent satisfaire aux exigences requises et présenter ces compétences à la date limite du 31 XII 2018 et être en mesure d'en fournir les attestations officielles.
- Le comité de sélection pourra à tout moment, en justifiant sa décision, exclure un candidat qui ne remplirait pas les conditions requises.
- À la candidature doivent être joints un CV de deux pages au plus ; une description détaillée du projet de recherche et sa pertinence au regard des critères requis pour l'obtention de la bourse (quatre pages au plus) : il définira un calendrier en précisant les objectifs visés trimestre par trimestre, et le nombre de trimestres prévus pour mener à bien le projet dans son ensemble ; une déclaration précisant son niveau de connaissance des langues anciennes (latin et grec) et des langues modernes (outre la langue maternelle, deux des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, français, italien, portugais) ; la liste des travaux du candidat : titres du mémoire de master et de la thèse de doctorat, liste des publications (livres, chapitres de livre, articles publiés dans des revues scientifiques, communications à des colloques, comptes rendus, etc.), avec mise en valeur des travaux touchant au domaine de la bourse ; la thèse de doctorat et cinq autres publications au plus, en format PDF.
- Le candidat ou la candidate retenu(e) commencera son travail le 1er janvier 2019 (pour le trimestre janvier-mars) ou à une date successive, fixée d'un commun accord dans les six mois successifs.
- Le comité de sélection effectue ses travaux conformément aux conditions fixées ci-dessus, aux normes déontologiques en usage et au droit italien. A ce titre, le candidat/la candidate jouit des droits mentionnés par le *Règlement UE 2016/679*. Le candidat/la candidate jouit du droit de faire rectifier, actualiser, compléter ou supprimer les données erronées, incomplètes ou recueillies de façon non conforme à la loi, ainsi que le droit de s'opposer à leur utilisation pour des motifs illégitimes. Le responsable de l'utilisation est le Président du Conseil scientifique de la SIAC, le Professeur E. Malaspina.



Le concours a été ouvert au mois de juin 2018, avec publication de l'appel dans le site SIAC et dans les plus importants sites antiquisants : *Compitum*, *Classicistlist*, *Notiziario Italiano di Antichistica* ecc.

À la date du 30 septembre 2018 cinq demandes de candidature avaient été présentées :

1. Luca GIRARDI, né le 15 III 1989 à Vimercate (Italie) ;
2. Peter KELLY, né le 17 VII 1988 en Irlande ;
3. Elena NICOLI, née le 18 IX 1987 à Bentivoglio (Italie);
4. Enrico PIERGIACOMI, né le 31 VIII 1986 à Trento (Italie) ;
5. Valentina VITALI, né le 15 V 1988 à Rome (Italie).

Le comité de sélection a évalué sous forme télématique ces candidatures au mois d'octobre et de novembre 2018 en publiant le classement définitif dans ce procès-verbal sur le site de la SIAC (www.tulliana.eu) au mois de décembre 2018 :

1. Luca GIRARDI, né le 15 III 1989 à Vimercate (Italie) : **148/240** points avec le projet « Studio del pensiero morale di Lorenzo Valla ». Le candidat présente un projet de la durée d'un an portant sur la réception de Lucrèce chez Lorenzo Valla.
2. Peter KELLY, né le 17 VII 1988 en Irlande : **156/240** points avec le projet « The Materiality of Imagination: Lucretian Traces in the Scientific Revolution ». Le candidat présente un projet biennal très intéressant et un curriculum portant surtout sur Ovide.
3. Elena NICOLI, née le 18 IX 1987 à Bentivoglio (Italie) ; **157/240** points avec le projet « I commenti cinquecenteschi a Lucrezio ». La candidate présente un projet d'analyse des commentaires du *De rerum natura* du Cinquecento.
4. Enrico PIERGIACOMI, né le 31 VIII 1986 à Trento (Italie) : **168/240** points avec le projet « *Amicus Lucretius*: Gassendi interprete e “correttore” della teologia del *De rerum natura* ». Le candidat satisfait parfaitement aux exigences requises avec un projet sur la réception de Lucrèce chez Gassendi de la durée d'un an.
5. Valentina VITALI, née le 15 V 1988 à Rome (Italie) ; **123/240** points avec le projet « Il *De rerum natura* nella filosofia del linguaggio: definire l'influenza del poema nell'età moderna attraverso la mediazione di Pierre Gassendi ». La candidate présente un projet sur P. Gassendi et une production scientifique portant sur la philosophie de la langue.

Les candidats ont été informés du classement par courriel envoyé le lundi 3 décembre 2018.



Le candidat retenu Enrico PIERGIACOMI a accepté la bourse avec courriel du 3 décembre 2018.

L'acceptation de la bourse et les étapes de travail sont réglées par convention signée par M. Enrico PIERGIACOMI (boursier), Paolo OMODEO SALÉ (L'Italia Fenice) et Philippe ROUSSELOT (SIAC).

L'évaluation du travail du candidat retenu et l'éventuelle continuation de la bourse après le premier trimestre seront décidées par un jury restreint formé par Andrea Balbo, Robert Kaster, Ermanno Malaspina, Emidio Spinelli et Paolo Omodeo Salè.

Avec la signature de ce procès-verbal le Comité de sélection (Ermanno Malaspina, Andrea Balbo, Robert Kaster, Carlos Lévy, Rita Pierini, Emidio Spinelli, Paolo Omodeo Salè) cesse officiellement de ses fonctions.

Le 30 novembre 2018

Signé.

Andrea **Balbo**
Robert **Kaster**
Carlos **Lévy**
Ermanno **Malaspina**
Paolo **Omodeo Salè**
Rita **Pierini**
Emidio **Spinelli**